

PIECES A FOURNIR

IMPORTANT : Pour être valablement examiné votre dossier doit être impérativement complet. Des documents supplémentaires pourront éventuellement vous être demandés. Vous pouvez également préciser par lettre toute information que vous jugerez utile.

COPIES DES PIECES À FOURNIR : (photocopies uniquement)

IDENTITE ET SITUATION FAMILIALE

- **Pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport), ou **titre de séjour** ou **récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour** (recto-verso), pour chacune des personnes majeures devant résider dans le logement
- Marié: livret de famille,
- Pacsé: attestation d'enregistrement du **PACS**,
- Enfants mineurs : livret de famille ou acte(s) de naissance(s),
- Veuf(ve) : certificat de décès ou livret de famille,
- **Divorcé ou séparé** : extrait du jugement, Ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou autorisation de résidence séparée ou déclaration judiciaire de rupture de PACS,
- **Naissance attendue** : **certificat de grossesse** à partir de 12 semaines,
- Jugement de tutelle ou de curatelle, le cas échéant.

AVIS D'IMPOSITION ET RESSOURCES

- **L'AVIS D'IMPOSITION** ou **NON IMPOSITION** de l'avant dernière année (2009), pour toutes les personnes devant vivre dans le logement,
- **Salarié** : bulletins de salaire des trois derniers mois,
- **Non salarié** : dernier bilan, attestation du comptable évaluant le salaire mensuel, **retraite** ou pension d'invalidité: notification de pension, avis de paiement Assedic, **Indemnités journalières**: bulletin de la sécurité sociale, notification CAF/MSA (prestations sociales et familiales : allocation adulte handicapé, RSA, ASF, PAJE...) Pension Alimentaire reçue : extrait de jugement,
- **Etudiant(s)** : carte d'étudiant en cours et avis d'attribution de bourse le cas échéant de l'année en cours.

MOTIF DE LA DEMANDE

- **Si handicap** : Carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative (CDES, COTOREP, CDAPH) ou d'un organisme de sécurité sociale,
- **Si raison de santé** : certificat médical,
- **Si assistant maternel** : agrément